

3. LE FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION

Quelle part des dépenses publiques est consacrée à l'éducation ?

- Le financement public de l'éducation est une priorité sociale, même dans les pays de l'OCDE où l'engagement public est limité dans d'autres secteurs. Il représente en moyenne 13.2 % des dépenses publiques totales dans les pays de l'OCDE.
- En moyenne, dans les pays de l'OCDE, le financement public de l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non supérieur représente environ le triple de celui de l'enseignement supérieur.
- Entre 1995 et 2005, l'éducation a représenté une part croissante des dépenses publiques totales dans la plupart des pays.

Description

La part de l'éducation dans l'ensemble des dépenses publiques donne des indications sur la priorité accordée à l'éducation par rapport à d'autres domaines de l'action publique, tels que la santé, la sécurité sociale, la défense et la sécurité. Depuis 1995 environ, l'éducation doit rivaliser avec de nombreux autres secteurs pour l'obtention des crédits publics. Cet indicateur évalue la variation des dépenses publiques d'éducation, en valeur absolue et par rapport à la taille des budgets publics.

Résultats

En 2005, les pays de l'OCDE ont consacré en moyenne 13.2 % de leurs dépenses publiques totales à l'éducation. Toutefois, le niveau des dépenses oscille de 10 %, voire moins, en République tchèque, Allemagne, Italie et Japon, à plus de 23 % au Mexique.

Même les pays qui accusent des niveaux assez faibles de dépenses publiques accordent une très grande priorité à l'éducation. Ainsi, la part de l'éducation dans les dépenses publiques de la Corée, du Mexique et de la République slovaque figure parmi les plus élevées des pays de l'OCDE. Pourtant, le total des dépenses publiques ne représente qu'une part relativement faible du PIB de ces pays.

Dans les pays de l'OCDE, les dépenses publiques dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non supérieur sont en moyenne trois fois plus élevées que dans l'enseignement supérieur. Cela est principalement dû aux taux de scolarisation et à la démographie, mais aussi au fait que la contribution privée est généralement plus élevée dans l'enseignement supérieur.

Les pays de l'OCDE consacrent en moyenne 85 % des dépenses publiques d'éducation aux établissements d'enseignement. Toutefois, plus de 20 % des dépenses publiques vont (directement ou indirectement) au secteur privé au Danemark, en Norvège, en Nouvelle-Zélan-

de et au Royaume-Uni. Au niveau supérieur, l'essentiel des dépenses publiques va aux établissements publics ; toutefois, une part de ces dépenses plus grande qu'aux niveaux inférieurs va au secteur privé (cette part représente l'équivalent de 26 % des dépenses publiques dans les pays pour lesquels des données comparables existent).

Tendances

Quoique la consolidation budgétaire exerce une pression sur l'éducation comme sur les autres services, les dépenses publiques d'éducation ont augmenté entre 1995 et 2005 à un rythme aussi rapide que les ressources nationales, mais plus soutenu que les dépenses publiques totales. Au cours de cette période, en moyenne, la part de l'éducation dans les budgets publics est passée de 11.9 % à 13.2 % dans les pays de l'OCDE. Les augmentations relatives les plus fortes de la part de l'éducation dans les dépenses publiques ont été enregistrées au Danemark (de 12.2 à 15.5 %), en Nouvelle-Zélande (de 16.5 à 19.4 %), aux Pays-Bas (de 8.9 à 11.5 %), en République slovaque (de 14.1 à 19.5 %), et en Suède (de 10.7 à 12.6 %).

Définitions

Les données se rapportent à l'année budgétaire 2005 et proviennent de l'exercice UOE de collecte de données statistiques sur l'éducation réalisé par l'OCDE en 2007. Les dépenses publiques d'éducation comprennent les dépenses d'éducation de toutes les entités publiques, dont les ministères autres que le ministère de l'Éducation, les exécutifs locaux et régionaux et les autres organismes publics.

Pour en savoir plus

Des informations et des notes complémentaires, ainsi qu'une explication détaillée des sources et des méthodes se trouvent dans l'édition 2008 de *Regards sur l'éducation* (indicateur B4).

Domaines couverts :

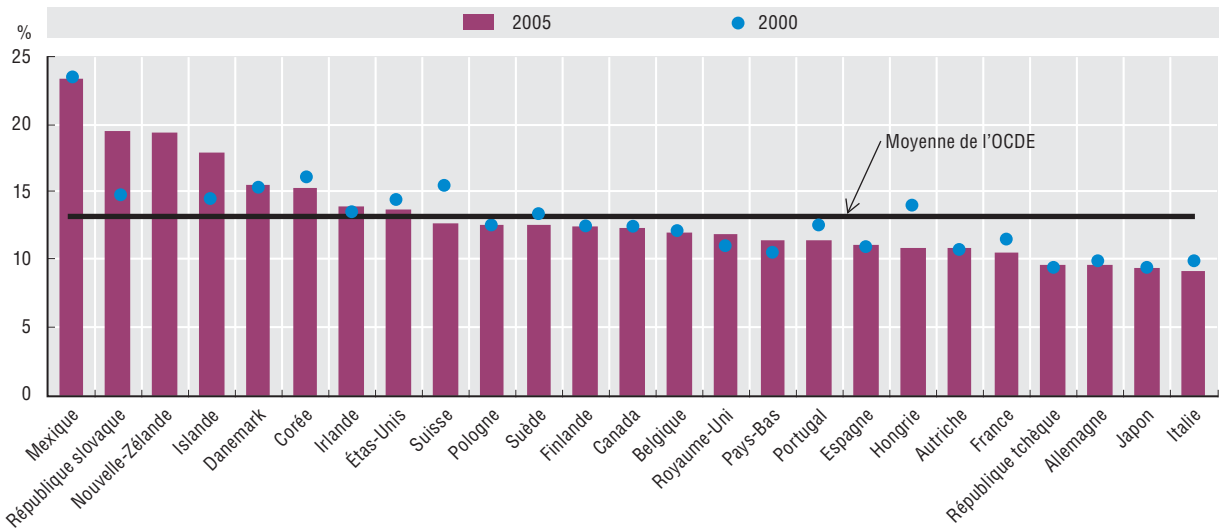
- Dépenses publiques totales d'éducation.
- Répartition du total des dépenses publiques d'éducation.

3. LE FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION

Quelle part des dépenses publiques est consacrée à l'éducation ?

Graphique 3.6. **Tendances des dépenses d'éducation en pourcentage des dépenses publiques totales (2000, 2005)**

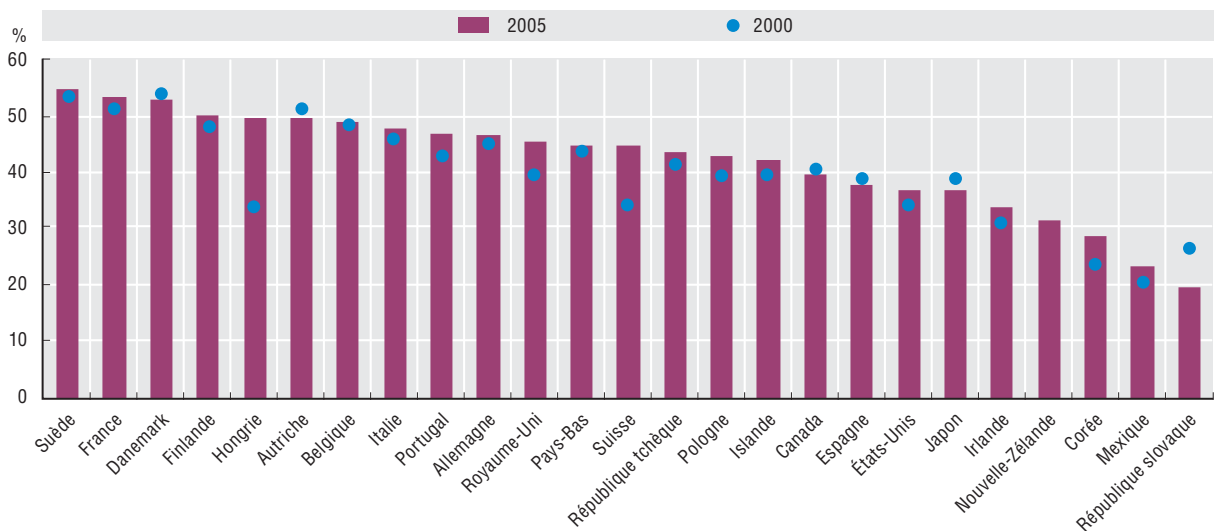
Ce graphique fait état des dépenses publiques totales d'éducation (qui comprennent les dépenses au titre des établissements d'enseignement et les dépenses telles que les aides publiques aux ménages) et de leur évolution entre 2000 et 2005.



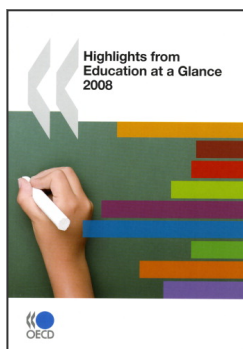
Source : OCDE (2008), *Regards sur l'éducation 2008*, tableau B4.1, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/424873124826>.

Graphique 3.7. **Total des dépenses publiques en pourcentage du PIB (2000, 2005)**

Ce graphique fait état de l'importance des dépenses publiques en pourcentage de l'économie nationale. Ces données apportent une base de réflexion sur la proportion des dépenses publiques consacrée à l'éducation.



Source : OCDE (2008), *Regards sur l'éducation 2008*, tableau B4.2, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/424873124826>.



Extrait de :
Highlights from Education at a Glance 2008

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264040625-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2009), « Quelle part des dépenses publiques est consacrée à l'éducation ? », dans *Highlights from Education at a Glance 2008*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264040649-23-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.